



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA  
MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 12 mars 2025

**Délibération n°2025 – 09**

**Création d'un emploi permanent d'archiviste au grade de catégorie B de technicien territorial, à la suite de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude à la promotion interne de Technicien Territorial 2024**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 12 mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Adoption des Procès-Verbaux des Comités du 9 Octobre et 27 novembre 2024
- II. Dossiers Finances
  1. Débat d'orientations Budgétaires 2025
  2. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Principal
  3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Annexe CFME
- III. Dossiers Ressources Humaines
  4. Evolution du statut des Gardiens de l'Environnement
  5. Participation à la Protection Sociale Complémentaire
  6. Création de postes
  7. Mise à jour du tableau des effectifs
- IV. Dossiers Administration Générale
  8. Validation du portage financier par l'EPFL pour l'acquisition de l'immeuble AMATER
- V. Questions Diverses

**MEMBRES PRESENTS**

**Pour la CTM :** Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER. – Mr E. DUFEAL.

**Pour les Communes :**

→ **Membres Titulaires :**

Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses-d'Arlet) – Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - MR J-L. GUIZONNE (Grand-Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mme K. SALIBER (Morne-Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

**Pour les Communautés d'agglomération :** Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM)

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

**Pour les Communes :** Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr F. ISMAIN(CTM) à Mr R. DULYMOIS (Robert)Mr A. BIRON (Case-Pilote) à Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) - Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS**

**Pour la CTM :** Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.

**Pour les Communes :** Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin)

**Pour les Communautés d'agglomération :** Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :** Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) -Mr J. DOMERGUE(FRANCOIS) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

**ASSISTAIENT A LA REUNION :** Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
En exercice	53
Présents	25
Procurations	06
Exprimés	31
<b>Vote</b>	
Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

<b>Date de la convocation :</b>
27 février 2025



**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM ;
- **Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- **Vu** la délibération n° 2025-10 en date du Comité du 12 mars 2025 adoptant la mise à jour du Tableau des effectifs du Syndicat Mixte du PNRM,

**Considérant** que la valorisation des compétences et l'optimisation de l'organisation interne sont des axes prioritaires pour garantir la qualité du service public ;

**Considérant** que l'inscription d'un agent de maîtrise principal territorial sur la liste d'aptitude à la promotion interne de Technicien Territorial, témoigne d'une expertise reconnue et d'un potentiel de développement dans les métiers techniques et administratifs ;

**Considérant** que la création d'un emploi d'archiviste sur le grade de catégorie B, de technicien territorial permettra de répondre aux besoins croissants en matière de gestion documentaire, d'archivage et de préservation des données administratives, tout en offrant une voie d'évolution professionnelle interne.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**le Comité Syndical,**

**Article 1**

Décide la création d'un emploi permanent d'archiviste au sein du Syndicat Mixte du PNRM, sur le grade de catégorie B, de Technicien Territorial à temps plein (39 heures), doté des missions consistant notamment à :

- Organiser la collecte des documents produits et reçus par les services ;
- Évaluer et trier les documents selon leur valeur administrative, juridique et historique ;
- Assurer la gestion et la mise à jour des tableaux de gestion des archives ;
- Mettre en place des procédures de classement et d'identification des documents ;
- Assurer la conservation préventive des archives en respectant les normes en vigueur ;
- Gérer les demandes de communication des documents, internes et externes ;
- Sensibiliser les services à l'importance de l'archivage ;
- Assurer le respect des obligations légales en matière d'archivage ;
- Rédiger des procédures et des guides à destination des services ;
- Participer aux relations avec les institutions partenaires (archives départementales, État, etc.) ;
- Participer à la mise en œuvre de projets de modernisation des systèmes d'information archivistique.

**Article 2**

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice 2025 et suivants.

**Article 3**

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes nécessaires à cette création de poste, à modifier le tableau des effectifs en conséquence et à procéder à la nomination de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

**Article 4**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

### **Article 5**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.


Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---


Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 12 mars 2025

Le Président,



**Félix ISMAIN**



SYNDICAT GÉNÉRAL  
CONSEIL RÉGIONAL DE LA  
MARTINIQUE  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES